

1^{er} cycle - Niveau 6 du cadre francophone de certification

BACHELIER-INSTITUTEUR(RICE) PRIMAIRE

S5 - Éducation corporelle

2 crédits - 30 heures - 1er quadrimestre

PNPR1S5

Unité d'enseignement obligatoire - langue française

Activités d'apprentissage :

PNPR1S501 - Éducation corporelle et psychomotricité I

PNPR1S502 - Éducation corporelle et psychomotricité II

Représentant de l'unité d'enseignement :

Aurélie VAN OSTA - avanosta@he2b.be

Objectifs :

- 1) Comblent les déficits décelés dans les domaines de l'espace, du temps et des structures logiques pour consolider les bases de l'édifice cognitif nécessaire à tout individu pour accéder au savoir ;
- 2) Outiller l'étudiant pour utiliser l'activité motrice au profit de ses enseignements.

Compétences visées :

Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques en utilisant l'action motrice.

Profil de formation :

Rigueur et précision des connaissances disciplinaires, basées sur les activités d'apprentissage données à la haute école, sur l'utilisation de sources fiables et sur une culture générale suffisante afin de pouvoir placer les champs disciplinaires dans un contexte ayant du sens pour l'enfant.

Acquis d'apprentissage :

Pendant toute la durée du module, l'étudiant devra faire preuve d'une implication et d'une attitude dignes d'un futur enseignant.

À la fin du module, l'étudiant devra :

- 1) être capable de mettre en place des activités motrices simples et motivantes (type jeux moteurs)
- 2) avoir une attitude de résilience et de grande adaptation aux besoins de son public
- 3) être capable de réaliser des mises en situations originales, utiles et qui ont du sens (préparations de leçons)

Prérequis et corequis : aucun

Éducation corporelle et psychomotricité I
15 heures

Contenus :

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de maîtriser les outils lui permettant d'utiliser les jeux moteurs et de transférer les éléments didactiques et méthodologiques spécifiques à l'animation d'activités physiques vers les activités d'enseignement grâce à une approche simplifiée de l'activité motrice théorique et pratique : « Les jeux moteurs : actifs/ semi-actifs / calmes ».

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

Interactions entre les étudiants et l'enseignant
Réflexion et appropriation de la matière en sous-groupes
Cours magistraux/exposés oraux
Séances pratiques en salle
Vécu et analyse de la conception et de l'animation d'un jeu moteur

Supports à l'acquis d'apprentissage :

- 1) Notre plateforme pédagogique « MyNivelles »
- 2) Notes personnelles prises durant les séances

Bibliographie :

- 1)

Éducation corporelle et psychomotricité II
15 heures

Contenus :

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de maîtriser les outils lui permettant d'utiliser les jeux moteurs et de transférer les éléments didactiques et méthodologiques spécifiques à l'animation d'activités physiques vers les activités d'enseignement grâce à :

- 1) une approche théorique de la psychomotricité : les quatre grands axes (schéma corporel, structuration spatiale et temporelle, latéralité).
- 2) de pouvoir situer « Les jeux moteurs » dans ces axes

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

Interactions entre les étudiants et l'enseignant
Réflexion et appropriation de la matière en sous-groupes
Cours magistraux/exposés oraux
Séances pratiques en salle
Vécu et analyse de la conception et de l'animation d'un jeu moteur

Supports à l'acquis d'apprentissage :

- 1) Notre plateforme pédagogique « MyNivelles »
- 2) Notes personnelles prises durant les séances

Bibliographie :

- 1)

Modalités d'évaluation des acquis de cette unité d'enseignement

	Pondération des Activités d'Apprentissage au sein de l'Unité d'Enseignement en %	Évaluation des Activités d'Apprentissage en %								
		1 ^{ère} session			2 ^{ème} session					
		T r a v a u x / I n t e r r o g a t i o n s	É v a l u a t i o n c o n t i n u e	Examen			T r a v a u x	Examen		
P r a t i q u e	É c r i t			O r a l	P r a t i q u e	É c r i t		O r a l		
Éducation corporelle et psychomotricité I	50		100				100			100
Éducation corporelle et psychomotricité II	50		100				100			100
Note intégrée (il n'y a donc pas de pourcentage)			100							

En 1^{ère} session il s'agit d'une évaluation continue. Toutefois, si l'étudiant pour des raisons médicales, ne peut être présent au cours, il sera évalué en présentiel ou à distance en vidéoconférence selon la situation sanitaire, lors de la session de janvier suivant les mêmes modalités qu'en seconde session. En seconde session, l'évaluation se fera en présentiel ou à distance en vidéoconférence selon la situation sanitaire, et l'étudiant sera évalué sur un travail à remettre suivi d'une défense orale de celui-ci.

Pour la première session, l'évaluation se fera de cette façon :

Les deux compétences à acquérir dans le cadre de cette unité d'enseignement, au travers des activités d'apprentissage Éducation corporelle et psychomotricité I et II sont les suivantes :

Développer (ou entretenir) les compétences relationnelles liées aux exigences de la profession :

Compétences à entretenir :

- ponctualité
- tenue vestimentaire requise
- comportement adéquat (politesse, communication,...)

Compétences à développer :

- l'autonomie
- le sens de l'organisation
- l'adaptation
- le travail d'équipe
- l'ouverture d'esprit

Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler :

Participation active à des micros-enseignements (en cas d'absence justifiée, un travail de substitution sera demandé) :

- élaboration et rédaction de préparations pour ces micros-enseignements
- présentation et animation de son micro-enseignement pour les autres étudiants
- regard réflexif sur sa pratique ainsi que sur celle de ses pairs par des fiches d'observations
- rédaction d'une synthèse de sa prestation sur base de son auto-évaluation ainsi que des feedbacks reçus par les enseignants et les condisciples

RÉUSSITE

Si les deux compétences sont acquises, la note attribuée se situe entre 12/20 et 20/20.

Si une des deux compétences n'est pas acquise, la note se situe entre 6/20 et 12/20

Si aucune des deux compétences n'est acquise, la note sera inférieure à 6/20.

Pour la seconde session (ou cas d'absence(s) justifiée(s)), l'évaluation se fera de cette façon :

Seule la compétence ci-dessous sera à acquérir, dans le cadre de cette unité d'enseignement, au travers des activités d'apprentissage Éducation corporelle et psychomotricité I et II :

Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler :

- élaboration et rédaction de la préparation d'un micro-enseignement
- explication de son micro-enseignement au professeur
- regard réflexif sur le contenu et les modalités de son micro-enseignement et questions/réponses avec le professeur

RÉUSSITE

Si la compétence est acquise, la note attribuée se situe entre 10/20 et 20/20.

Si elle n'est pas acquise, la note sera inférieure à 10/20.

